

N° 22

Séance du 13 décembre 2022

OBJET :

**AVENANTS
N° 4-2022
CONVENTIONS
D'OBJECTIFS
ET DE MOYENS
POUR LES
ACCUEILS
COLLECTIFS DE
MINEURS (ACM)
COMMUNAUTAIRE
S**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 06 décembre 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 13 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Thierry CHAVAREN, Evelyne CHOUVIER, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Pierre DREVET, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Pierre BARTHELEMY par Jean-Marc BEYSSAC, Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Julien RONZIER par Annie DETHY

Pouvoirs : Hervé BEAL à Pierre VERDIER, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Martine CHARLES à Marcelle DJOUHARA, Laure CHAZELLE à Pierre-Jean ROCHETTE, Jean-Baptiste CHOSSY à Olivier JOLY, Béatrice DAUPHIN à René FRANÇON, Julien DEGOUT à Frédérique SERET, Géraldine DERGELET à Gérard VERNET, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Catherine DOUBLET à Cindy GIARDINA, Daniel DUBOST à Jean-René JOANDEL, Paul DUCHAMPT à Christophe BAZILE, Jean-Marc DUMAS à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Flora GAUTIER à Alain LAURENDON, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Valérie HALVICK à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20221213-20221213_CC_D22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Affichage : 20/12/2022



François FORCHEZ, Frédéric MILLET à Frédéric PUGNET, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Pascal ROCHE à David SARRY, Christian SOULIER à Annick BRUNEL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Yannick TOURAND à Patrick ROMESTAING

Absents excusés : Christiane BRUN-JARRY, Bertrand DAVAL, André GACHET, Martine MATRAT, Gérard PEYCELON, Monique REY

Secrétaire de séance : Claudine COURT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	97
Nombre de membres suppléés	8
Nombre de pouvoirs :	25
Nombre de membres absents non représentés :	6
Nombre de votants :	122

Dans le cadre de sa compétence communautaire en faveur de l'enfance et de la jeunesse, Loire Forez agglomération soutient financièrement, via des conventions d'objectifs et de moyens (2019/2022) :

- la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) du Pays d'Astrée pour la gestion, l'organisation et l'animation de l'ACM communautaire extrascolaire à Boën-sur-Lignon pour les 6/12 ans et à Marcilly-le-Châtel pour les 3/5 ans ouvert pendant les vacances scolaires, sauf 3 semaines en août et 2 semaines lors des vacances de Noël,
- l'association Familles Rurales Marcilly/Marcoux/Trelins pour la gestion, l'organisation et l'animation de l'ACM communautaire extrascolaire à Marcoux pour les 3/12 ans ouvert en juillet,
- l'Association pour l'Intercommunalité des Jeunes pour le soutien aux actions de loisirs/projets des 11 – 18 ans et aux actions en faveur de l'information jeunesse.

Ces associations assurent le fonctionnement des accueils collectifs de mineurs (ACM) communautaires extrascolaires : elles affectent le personnel nécessaire, réalisent l'ensemble des déclarations auprès des partenaires (DDCS, CAF, Département...), organisent les programmes d'animation et les mettent en œuvre.

Ces conventions arrivent à échéance au 31 décembre 2022.

Suite à la modification de la définition de l'intérêt communautaire, la gestion de ces accueils sera transférée à la commune de Boën-sur-Lignon à compter du 01 avril 2023.

Aussi, afin d'assurer la continuité de gestion administrative et financière pour les 3 accueils collectifs de mineurs organisés par la MJC du Pays d'Astrée à Boën-sur-Lignon, par l'association pour une intercommunalité de la jeunesse (APIJ) à Boën-sur-Lignon sur les petites et grandes vacances et par l'AFR à Marcilly-le-Châtel sur le mois de juillet et permettre à la commune de choisir le mode de gestion de son choix, il est proposé de prolonger d'un an les conventions d'objectifs et de moyens via un avenant jusqu'au 31 décembre 2023.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir de bien vouloir :

- approuver les avenants n°4-2023 aux conventions d'objectifs et de moyens avec la MJC du Pays d'Astrée pour la gestion, l'organisation et l'animation de l'ACM communautaire à Boën-sur-Lignon et Marcilly-le-Châtel, avec l'APIJ au titre du soutien à la gestion, l'organisation et l'animation des actions de loisirs /projets proposés aux ados de 11 à 18 ans et du Point Information Jeunesse et l'AFR Marcilly/Marcoux/Trelins pour la gestion, l'organisation et l'animation de l'ACM communautaire à Marcoux,
- autoriser le Président ou son représentant à signer les 4 avenants.

Après en avoir délibéré par 122 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve les avenants n°4-2023 aux conventions d'objectifs et de moyens avec la MJC du Pays d'Astrée pour la gestion, l'organisation et l'animation de l'ACM communautaire à Boën-sur-Lignon et Marcilly-le-Châtel, avec l'APIJ au titre du soutien à la gestion, l'organisation et l'animation des actions de loisirs /projets proposés aux ados de 11 à 18 ans et du Point Information Jeunesse et l'AFR Marcilly/Marcoux/Trelins pour la gestion, l'organisation et l'animation de l'ACM communautaire à Marcoux,
- autorise le Président ou son représentant à signer les 4 avenants.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 13 décembre 2022.
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance